



## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 DECEMBRE 2018 -

### DÉCISION N° 18 - 12 - 101

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 29 novembre 2018 s'est réuni le mercredi 19 décembre 2018 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

#### Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

#### **Décision 4 : Les conventions de fin de mise à disposition des centres d'incendie et de secours de Saint Jean Bonnefonds et Saint Alban les Eaux.**

Les nouveaux centres d'incendie et de secours de Saint Jean Bonnefonds et Saint Alban les Eaux sont devenus opérationnels en juillet 2018. Les bâtiments jusqu'alors mis à disposition du SDIS par les communes doivent donc désormais être restitués et être réintégrés dans l'actif de ces dernières. Ainsi :

- **Saint Jean Bonnefonds :**

Il est proposé de mettre fin à la mise à disposition des bâtiments situés rue Jean François Revollier – 42 650 Saint Jean Bonnefonds qui abritait la caserne de sapeurs-pompiers depuis décembre 2000.

La liste des biens restitués à la commune est annexée au projet de convention ci-joint.

- **Saint Alban les Eaux :**

Les sapeurs-pompiers ont occupé un bâtiment communal situés 307 Grande rue – 42 370 Saint Alban les Eaux jusqu'en juillet 2018, date du déménagement dans le nouveau centre d'incendie et de secours.

Le bâtiment hébergeant jusqu'alors la caserne appartenait à la commune de Saint Alban les Eaux et avait été gratuitement mis à disposition du Service départemental d'incendie et de secours dans le cadre d'une convention signée en février 2001. Il est proposé de régulariser la fin de mise à disposition de ce bâtiment.

La liste des biens restitués à la commune est annexée au projet de convention ci-joint.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :**

Le bureau approuve le projet de convention relative à la fin de mise à disposition du centre d'incendie et de secours de Saint Jean Bonnefonds et au transfert de l'actif et autorise également le Président à signer le document ci-joint.

**Article 2 :**

Le bureau approuve le projet de convention relative à la fin de mise à disposition du centre d'incendie et de secours de Saint Alban les Eaux et au transfert de l'actif. Il autorise également le Président à signer le document ci-joint.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Georges ZIEGLER